

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 DECEMBRE 2008**

L'an deux mille huit, le vingt huit décembre à onze heures, le conseil municipal de la ville du BEAUSSET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RICHARD, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

**ETAIENT PRESENTS** : Jean-Claude RICHARD - Jean VADON – Claude BLOIS - Nadine HERVE – Gérard AURIENTIS - Claude FEDELE – Marie-Christine ROBIN – Michelle PICCINO - Henri CECCHINI – Armelle CASTELLINA - Olivier CROUZIER – Carol LOUVEAU - Jean-Marc PLAZA – Patricia BALD - Patrick DAMBLON – Aurélie CASSIEN - Yvon RELIAUD - Patrick MOURCHOU – Marie-Christine OLTRA-FENOT - Patrice FERRIANI - Marie-Christine WILLAERT – Gérard FAIS - Serge CHIAPELLO – Monique BACCELLI.

**ETAIENT REPRESENTES** : Claude ALIMI par Claude FEDELE – Françoise GRUNEVALLD par Gérard AURIENTIS – Catherine WIART par Jean VADON – Serge ROSSI par Marie-Christine OLTRA-FENOT – Monique OULES par Serge CHIAPELLO.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire ouvre la séance et met aux voix la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Patrick MOURCHOU se porte candidat.

Monsieur Patrick MOURCHOU est élu secrétaire de séance.

**VOTES** : adopté à l'unanimité.

**1 - MAINTIEN DES FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 22 décembre dernier, il a retiré en totalité la délégation accordée à Monsieur Claude ALIMI par l'arrêté du 28 mars 2008, élu 1<sup>er</sup> Adjoint le 21 mars 2008.

Selon l'article L.2122-18 al.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il a données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Les dispositions précitées conduisent à envisager deux situations possibles :

- Soit le Conseil Municipal se prononce pour le maintien de cet Adjoint dans ses fonctions et dans ce cas l'élu concerné conservera sa qualité d'Adjoint bien qu'il n'exerce plus de fonction déléguée par Le Maire ;
- Soit le Conseil Municipal se prononce contre le maintien de cet Adjoint dans ses fonctions lequel conserve son siège de Conseiller Municipal ;

Au vu des dispositions susvisées, Monsieur le Maire propose au Conseil de s'exprimer par un vote à bulletin secret sur le maintien de Monsieur Claude ALIMI dans ses fonctions de 1<sup>er</sup> Adjoint.

Après avoir procédé aux opérations de vote à bulletin secret, le résultat du scrutin est le suivant :

Le Conseiller le plus jeune Mademoiselle Aurélie CASSIEN et le doyen d'âge Monsieur Jean VADON assurant le comptage des bulletins trouvés dans l'urne et leur dépouillement.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

- Pour le maintien de Monsieur Claude ALIMI dans ses fonctions de 1<sup>er</sup> Adjoint sans fonction déléguée par le Maire : quatre (4) voix
- Contre le maintien de Monsieur Claude ALIMI dans ses fonctions de 1<sup>er</sup> Adjoint et son retour en tant que Conseiller Municipal : vingt (20) voix
- Bulletins blancs : cinq (5) voix

Le Conseil Municipal décide, à la majorité avec vingt (20) voix, de ne pas maintenir Monsieur Claude ALIMY dans sa fonction de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire : « Il ne faut pas faire de cet épisode municipal une affaire de personne. Aujourd'hui nous n'avons pas voté contre un homme mais contre le maintien dans une fonction qui paraît avoir dépassé, nous l'espérons temporairement, l'élu qui en avait la charge.

Dans l'intérêt de tous les Beaussétans, nous allons continuer avec une équipe solidaire et confiante en l'avenir, qui ne fait l'objet d'aucun changement dans sa composition et dans les autres responsabilités affectées. »

Madame OLTRA-FENOT : « Nous nous interrogeons, comme la grande majorité des Beaussétans, sur les réelles motivations qui ont pu conduire le 1<sup>er</sup> adjoint à démissionner de ses fonctions d'adjoint à l'urbanisme, seulement 9 mois après les dernières élections municipales.

Nous nous interrogeons tout autant sur les réelles motivations qui ont conduit Monsieur le Maire à retirer si rapidement toutes ses délégations à son 1<sup>er</sup> adjoint.

Décidément dans notre commune, dès qu'un sujet relatif à l'urbanisme doit être traité, les esprits des majorités successives s'échauffent. Que deviennent alors les engagements pris devant les électeurs, tel que par exemple, la révision du POS ?

La commune est-elle condamnée à subir les démissions d'adjoints, telle qu'elle le vit depuis plusieurs mandatures ? »

Monsieur CHIAPELLO : « Faisant suite à une rumeur qui court dans le Beausset, j'affirme qu'aucun poste ne m'a été proposé et je n'en accepterai aucun. Cependant nous continuerons à travailler avec vous. »

Monsieur le Maire : « Je tiens à conserver la sérénité au sein du Conseil Municipal et je sais que je peux compter sur vous. »

FAIT ET DELIBERE AU BEAUSSET LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 11h20.

LE MAIRE  
Jean-Claude RICHARD

LE SECRETAIRE

LES MEMBRES